

PROPOSITION FETH PLAN GREFFE 2027-2031

1. L'amont de la greffe, le dépistage et la gestion de la maladie causale
 - Harmoniser les pratiques de greffes selon les tissus au niveau national (recommandations d'expert), établir un système de priorisation pour les receveurs.
2. Les registres et les données gérés par l'ABM
 - Structurer et faciliter les échanges de données issues des banques de tissus vers l'ABM
 - Donner les moyens humains aux établissements (coordination, BdT et sites de greffes) de recueillir et saisir les données nécessaires dans le registre CRISTAL de l'ABM
3. La place de l'IA dans l'activité
 - Apport de l'IA dans l'aide à la sélection clinique
 - Apport de l'IA dans l'évaluation de la qualité des tissus (ex : comptage endothélial des cornées)
4. Le prélèvement et la greffe de tissus
 - Harmoniser les pratiques de prélèvements (procédures de prélèvements harmonisées et validées par les sociétés savantes, compte rendu opératoire national)
 - Encourager le prélèvement de tous les tissus chez les donneurs décédés et en particulier ceux de l'appareil locomoteur et de l'appareil cardiovasculaire
 - Encourager et sensibiliser aux prélèvements des blocs cardiaques issus de greffes cardiaques (résidus opératoires)
 - Aider à mettre en place l'organisation des prélèvements des tissus internes dans des salles de niveau 3 (hors bloc opératoire): besoins en personnels paramédicaux dédiés
 - Faciliter les échanges entre banques de tissus pour répondre au mieux aux besoins en greffe, notamment pour les tissus conservés en vapeurs d'azote (peau, vaisseaux, os massifs) par la prise en charge au niveau national des transports et du matériel de transport comme pour les dons d'organes.
 - Améliorer la visibilité des circuits des résidus opératoires (sélection clinique, devenir)
 - Assurer la continuité des greffes de cornées tout au long de l'année (ex : accès au bloc, médecin greffeur, receveur...)
5. Le financement des activités de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus
 - Rendre les forfaits de prélèvement de tissus incitatifs (paliers par taille, surface prélevée, limite inférieure du prélèvement) pour les établissements préleveurs : envisager un forfait de rétribution de l'acte de prélèvement de chaque type de tissu sur donneur décédé comme il en existe pour le prélèvement des organes.
 - Harmoniser les tarifs des greffons tissulaires et les systèmes de prise en charge (LPP, GHS, autre)
6. L'attractivité des métiers du prélèvement et de la greffe
 - Promouvoir les métiers via les parcours de formation (filières médicales et paramédicales)
 - Rendre accessibles les protocoles de coopération aux techniciens des banques de tissus ; prélèvements de tissus et/ou préparation de greffon par technique chirurgicale en banque (DMEK)

7. La communication sur le don d'organes et de tissus

- Augmenter les campagnes de communication au niveau national et régional sur la greffe et le prélèvement de tissus via les professionnels de santé, les agences, les associations de patients et réseaux sociaux
- Encourager une communication locale sur la greffe de tous les tissus, dirigée vers le grand public et le personnel de santé (développement d'outils de communication)